



« SECHERE SCHOULWEE »

En vélo à l'école, en toute sécurité !

Chers parents, chers enfants

Durant l'année 2023-2024, la Commune de Strassen continue à proposer le « Sechere Schoulwee » dont l'objectif est de garantir un chemin sécurisé vers l'école aux enfants habitant les Cités Pescher 1 – 4 et Rackebierg.

Dès le lundi 2 octobre, deux éducateurs de la maison relais assureront le trajet en vélo des enfants vers l'école, sur un parcours qui commence à la Cité Rackebierg. Ce parcours a été choisi afin de toucher au plus près les adresses des enfants et parents qui se sont inscrits.

Vous trouverez le parcours ci-dessous :



En pièces jointes, vous trouverez le règlement du « Sechere Schoulwee », l'autorisation parentale à remettre à l'éducateur lors du premier trajet ainsi qu'une fiche de « contrôle technique » du vélo. Un gilet fluorescent, un klaxon ainsi qu'une brochure sur la sécurité routière seront offerts à votre enfant dès son inscription.

Si votre enfant ou vous-mêmes en tant que parent voulez nous rejoindre, positionnez-vous à vélo le long du parcours à partir de 7h40, le groupe vous emmènera.

Veuillez noter que pour le retour, un accompagnement ne sera organisé.

Avec nos meilleures salutations,

La Commune de Strassen
La maison relais de Strassen



Fiche d'inscription pour le trajet « Sechere Schoulwee »

- À remettre à l'accompagnateur/-trice du groupe cycliste lors du 1^{er} trajet de votre enfant -

Je soussigné/e _____

Rue et nr. _____

Téléphone (pour vous joindre en cas d'urgence) _____

@ _____

Père / mère / tuteur des enfants :

Nom de l'enfant	Cycle 3	Cycle 4

souhaite que mon/mes enfant(s) participe(nt) aux trajets en vélo « Sechere Schoulwee » les matins.

- J'ai pris connaissance du règlement et je l'accepte dans son intégralité.
- Je certifie que mon/mes enfant(s) maîtrise(nt) parfaitement la conduite du vélo et que ce dernier est en parfait état de marche.
- J'ai également sensibilisé mon/mes enfant(s) aux points relatifs à la sécurité routière et aux règles de conduite
- en cas d'annulation exceptionnelle du trajet à vélo, je souhaite être informé(e) par sms par le groupe « sechere schoulwee » de l'application Dimmi (veuillez cocher l'option souhaité svp)

Strassen, leSignature



Règlement « Sechere Schoulwee »

Le présent règlement a été établi afin de garantir une sécurité maximale des enfants sur le chemin de l'école.

- Le service „Sechere Schoulwee“ a pour objectif de promouvoir l'utilisation du vélo auprès des enfants des cycles 3-4 de l'école fondamentale de Strassen. Il permet aux enfants de parcourir rapidement de courtes distances en favorisant le mouvement et en préservant l'environnement sous la surveillance et la guidance d'un adulte sur le chemin vers l'école.
- Tous les matins en période scolaire, les enfants pourront se rendre à l'école à vélo accompagné par un éducateur de la maison relais. Le retour de l'école vers le domicile doit être assuré de manière autonome.
- Le service „Sechere Schoulwee“ est assuré par le personnel de la maison relais de Strassen à l'initiative de la Commune de Strassen.
- La Commune de Strassen a élaboré un tracé le long duquel le groupe passera prendre les enfants à vélo. Le logo « Sechere Schoulwee » est appliqué sur le trottoir.
- Les enfants attendront le passage du groupe « Sechere Schoulwee » sur le tracé du chemin et se rallieront au groupe lors de son passage.
- Les parents inscrivent leur(s) enfant(s) par le biais d'une fiche d'inscription (téléchargeable sur www.ecoles-strassen.lu). L'inscription sera définitive à partir du moment où la fiche aura été remise dûment remplie à l'accompagnateur lors de son passage. En signant la fiche d'inscription, les parents confirment avoir pris connaissance du présent règlement et de l'accepter/ de l'appliquer dans son intégralité.
- L'horaire du passage devra encore être adapté au fil du temps. Nous vous recommandons de vous tenir prêt dès 7h30 (Cité Rackebierg) resp. 7.40 (Cité Pescher) dans un premier temps. Un léger retard de passage est possible en raison des conditions météorologiques et/ou de lenteur du groupe. Les parents sont responsables pour leur(s) enfant(s) jusqu'au moment où le(s) enfant(s) a/ont été intégré(s) au groupe.
- Les enfants absents lors du passage du groupe ne pourront plus intégrer le groupe ce jour-là.
- Le service « Sechere Schoulwee » sera toujours assuré par 2 accompagnateurs. L'un se trouvera à l'avant du groupe et le second tout à la fin du groupe d'enfants.
- Afin de pouvoir profiter du service « Sechere Schoulwee », chaque enfant participant devra :
 - Etre âgé de 8 ans au moins (cycle 3)
 - Porter des vêtements adaptés aux conditions météorologiques

- Porter un casque de cycliste
 - Porter une veste de sécurité fluorescente (offerte par la Commune de Strassen lors du 1^{er} trajet)
 - Être en possession d'une autorisation dûment remplie et signée par l'un de ses parents ou par son représentant légal, attestant de ses capacités de cycliste et du bon état de son vélo.
-
- Les accompagnateurs se réservent le droit de refuser de prendre un enfant avec eux si les conditions ci-dessus ne sont pas remplies.
 - Les enfants se doivent de respecter les règles de conduite du groupe. En cas de non-respect des règles ou/et de comportement dangereux, les enfants peuvent être exclus du service « Sechere Schoulwee » de manière temporaire ou définitive. Les parents seront informés par téléphone et par courriel de cette décision dans la journée même.
 - Les enfants sont couverts par l'Assurance accident (AAA) conformément à l'article 93 du Code de la sécurité sociale (CSS) sur le trajet aller entre leur domicile et l'école. L'AAA prend en charge les dommages corporels et les dégâts matériels accessoires (vélo, vêtements, casque, etc) pour les enfants accidentés. Il est à préciser que les dégâts matériels accessoires sont uniquement indemnisés si l'accident a causé une lésion corporelle.
 - En cas d'absence de l'un des accompagnateurs ou en cas de conditions météorologiques défavorables, le trajet vers l'école sera annulé. Les parents en seront informés via l'application Dimmi ou par sms.